



Lauréline FONTAINE

Professeure de droit public, Université de la Sorbonne Nouvelle Paris III- Institut d'Etudes Européennes

1^{ère} classe (promotion CNU 2010)

Titulaire de la Prime d'Encadrement Doctoral et de Recherche

Site personnel : www.ledroitdelafontaine.fr

I. ELÉMENTS DE BIOGRAPHIE

(Synthèse du parcours professionnel et contexte d'exercice)

Après avoir soutenu une thèse de doctorat en droit public en 2001 sous la direction de Gilles Darcy sur *La notion de décision exécutoire en droit public français*, je suis agrégée de droit public en 2002 et nommée à l'Université de Caen Basse-Normandie, où plus tard je dirige le *Centre de Recherche sur les Droits Fondamentaux et les Evolutions du Droit* (2007-2010). Dans ce cadre, je crée notamment la *Clinique juridique des droits Fondamentaux* sous l'impulsion de Xavier Aurey. Dans la ligne de ma thèse abordant des questions théoriques fondamentales, je conçois et organise alors deux colloques et coordonne les ouvrages publiés à la suite sur *Droit et pluralisme* et *Droit et légitimité* (Bruylant, 2006 et 2009).

Nommée Professeure à l'Université de la Sorbonne Nouvelle en 2010 sur un poste de *Droit constitutionnel et Droit public en Europe*, je suis promue la même année à la 1^{ère} classe des Professeurs par le *Conseil National des Universités*. Le choix tout à fait particulier d'intégrer la Sorbonne Nouvelle traduit ma volonté d'alors d'ouvrir ma recherche et le droit à des réflexions et données issues d'autres disciplines (puisque je suis par ailleurs diplômée en sciences politiques, en philosophie et en commerce). Je publie alors *Qu'est-ce qu'un grand juriste ? Essai sur la pensée juridique contemporaine* (Lextenso, 2012), qui m'ouvre la voie d'une réflexion plus large sur le rôle social du droit et des juristes, qui se prolonge par la conception et l'animation d'un séminaire doctoral annuel sur « Les usages du droit » (avec Yves-Edouard Le Bos, entre 2012 et 2018), et en 2016 par l'ouverture d'un site internet, « Le droit de la Fontaine », consacré à la réflexion sur la pensée juridique et politique contemporaine (www.ledroitdelafontaine.fr), sur lequel je publie mes recherches et mes réflexions sous différentes formes (écrits, audio, vidéos, visuels, etc.), et qui occupe aujourd'hui une partie de mes activités. Par exemple, les séances des deux dernières années du séminaire « Les usages du droit » ont été captées par vidéo, et elles sont mises à disposition via ce site internet. Dans la ligne de recherche impulsée par le site, je prépare depuis 5 ans un ouvrage sur la portée juridique du « dire » dans l'espace social, à partir de laquelle j'analyse les évolutions contemporaines du droit. Il est achevé à plus de 80% à ce jour, et ouvre des perspectives sur les liens entre droit, libéralisme, néolibéralisme et

démocratie, à partir de l'observation des dispositifs juridiques adoptés ces dernières années et des évolutions des catégories juridiques dans la plupart des grandes branches du droit. Un travail à la fois ardu, prenant et passionnant, qu'une partie de mes enseignements me permet de « redistribuer » et de travailler constamment (cours de cultures juridiques en L1 et L3).

Mais le droit constitutionnel est aussi un objet privilégié de recherche, et plus précisément quant à ce qu'il représente aujourd'hui dans la structuration des espaces politiques et sociaux. Je vois ainsi le droit constitutionnel comme le lieu des illusions et désillusions contemporaines à propos du droit, à l'exemple de ce qui se joue aujourd'hui en Europe et qui opposerait les tenants de l'Etat de droit (dont le socle principal est fait du droit constitutionnel), et ceux d'un régime revendiqué comme « illibéral ». Cette recherche me conduit à une interrogation profonde sur la réalité de la conscience et du volontarisme juridique : sait-on vraiment aujourd'hui ce qu'on fait par et avec des normes, constitutionnelles notamment ? L'origine comme la portée de ces normes sont-elles réellement appréciées pour ce qu'elles sont, dans des sociétés marquées par une dilution des critères modernes de ce qui fait politiquement société ? Ce sont les interrogations à la base de la plupart des articles que je publie depuis 2012 et qui ont aussi animé la conception et l'organisation de colloques en 2015, 2017 et 2019 consacrés à l'appréhension pluridisciplinaire du phénomène constitutionnel (colloques organisés avec la participation de Nicolas Brémand, Ninon Forster, Olivier Peiffert et Tania Racho) : *Les perceptions extra-juridiques de la constitution* (2015, publication d'une partie des textes sur www.ledroitdelafontaine.fr), *Du discours au récit constitutionnel, analyses extra-juridiques des constitutions* (2017, publication sous le titre *Lire les constitutions* aux éditions L'Harmattan en 2019), *Capitalisme, libéralisme et constitutionnalisme* (2019, publication sous le même titre aux éditions Mare et Matin en 2021).

Si une attention sociale à l'observation de la norme constitutionnelle a pu entraîner une critique assez importante de la manière dont fonctionne et est organisé le Conseil constitutionnel français (tribunes, études et un petit ouvrage en préparation), ce qui m'a donné l'occasion d'une collaboration avec le grand spécialiste de droit social Alain Supiot (une étude dans la revue *Droit social* consacrée à l'hypothèse du Conseil constitutionnel comme juridiction sociale en 2017), j'observe surtout le délitement des dogmes modernes sur lesquels repose la croyance – légitime – dans les vertus du droit. A cet égard, mon expérience comme membre du panel d'expert sur la liberté de croyance et de religion auprès de l'*Organisation pour la Sécurité et la Coopération en Europe* entre 2014 et 2017, m'a confirmé dans l'idée que, pour ceux qui ne sont pas juristes, c'est la manière dont on investit le droit, consciemment ou non, qui détermine pour la plus grande part ses réussites et ses échecs, réels ou supposés. S'agissant du droit constitutionnel, cela permet de comprendre que son ambition initiale est aujourd'hui très largement contrariée par les évolutions économiques et sociales et pose la question de savoir si les constitutions sont ou peuvent être le fondement réel de l'action et de l'organisation politico-sociale. Ce qui importe est de savoir ce qu'il en est, et moins ce qu'il pourrait en être ou ce qu'il devrait en être. C'est ainsi que dans une étude récente (envoyée le 31 janvier 2022 pour intégrer un ouvrage issu d'un colloque qui s'est tenu en octobre 2021), j'essaie d'interroger le lien entre les évolutions du libéralisme, de la démocratie et du contrôle de constitutionnalité, à partir notamment de la question des usages historiques de la hiérarchie des normes. Là encore certains enseignements me sont précieux, à l'instar du séminaire de Master 2 « Grands enjeux constitutionnels en Europe ». Préparant depuis de nombreuses années un manuel de *Droit constitutionnel comparé des Etats européens*, j'essaie de comprendre ce qui fait et ce qui ne fait pas communauté dans l'idée de droit constitutionnel.

PRINCIPALES PUBLICATIONS

Ouvrages et directions d'ouvrage

- En cours de préparation : *Les évolutions contemporaines du droit* (le titre peut être modifié, ouvrage analytique (devait paraître chez Lextenso dans la coll. Contexte, mais celle-ci a disparu !), + de 1M de signes.
- En cours de préparation : *La constitution maltraitée* (le titre peut être modifié, ouvrage pour les éditions de l'Observatoire, groupe Humensis), 200 000 signes
- En cours de préparation : *Droit constitutionnel comparé des Etats européens* (contrat dans la collection Montchrestien)
- *Capitalisme, libéralisme et constitutionnalisme*, coordination de l'ouvrage, éd. Mare et martin, février 2021, 378 p.
- *Lire les Constitutions*, direction de l'ouvrage, éd. l'Harmattan, 2019, 189 p.
- *Qu'est-ce qu'un "grand" juriste ? Essai sur les juristes et la pensée juridique contemporaine*, Monographie, Lextenso, coll. Forum, 2012, 194 p.
- *Droit et légitimité*, direction de l'ouvrage), Bruylant, coll. Droit et Justice, n° 96, 2011.
- *Droit et pluralisme*, direction de l'ouvrage, Bruylant, coll. Droit et justice n°96, 2008.

Etudes publiées dans des ouvrages

- « Le libéralisme est-il une condition de ou un obstacle à la démocratie ? Petite histoire institutionnelle du 'piège libéral' », à paraître dans Dominique Rousseau et Sandra Laugier (dir.), *La démocratie, une idée-force*, Mare et Martin, 2022 (texte issu d'une communication au colloque du même nom, Paris, Octobre 2021), 63 000 signes
- « Bilan et réflexions sur une éthique de la justice constitutionnelle à la lumière de ce qu'en font et de ce qu'en disent ses acteurs. Que doit-on attendre d'une réforme - nécessaire – du Conseil constitutionnel ? » A paraître dans l'ouvrage dirigé par Elina Lemaire et Thomas Perroud (titre à définir) en 2022 aux éditions de l'Institut Francophone pour la Justice et la Démocratie (texte issu d'une communication au colloque *Le Conseil constitutionnel, la déontologie et la transparence*, Paris, sept. 2021), 150 000 signes.
- « Les corps sans sujets et le déni de sujet », étude à paraître dans les *Mélanges Catherine Labrusse*, 2022, 26 000 signes.
- « L'un et le multiple. Réflexions sur la mise à l'écart du 'sujet' en droit et dans la pensée de Gilles Deleuze », à paraître dans E. Nicolas, J. Guittard et C. Sinthez (coord.), *Deleuze face à la norme*, éd. Mare et Martin, 2022, 44 000 signes.
- « L'écriture stratégique des constitutions », à paraître dans E. Nicolas et J. Guittard (coord.), *Les narrations de la norme*, éd. Mare et Martin, 2022 (texte issu de la communication au colloque du même nom, Université d'Amiens, nov. 2019), 53 000 signes.
- « Sur l'empreinte économique de la constitution américaine. Lecture croisée de Charles Beard », avec Violaine Delteil dans Lauréline Fontaine (coord.), *Capitalisme, Libéralisme et Constitutionnalisme*, éd. Mare et Martin, 2021 (texte issu de la communication au colloque du même nom, Paris, 2019), 145 000 signes.
- « La (dé)raison du droit constitutionnel contemporain. Eléments pour un bilan », dans *Mélanges Dominique Rousseau*, 2021, 32 000 signes.
- « Réflexions préliminaires sur les approches non juridiques de la Constitution », avec Ninon Forster, Olivier Peiffert et Tania Racho, dans *Lire les Constitutions*,

L'harmattan, coll. Questions contemporaine, 2019, 49 000 signes.

- « Le constitutionnalisme (turc) à l'abandon », dans Mathieu Touzeil-Divina (dir.), *Liberté(s) ! En Turquie ? En Méditerranée !* », ouvrage en hommage au professeur Ibrahim Kaboglu, éd. l'Épitoque, 2018, 31 500 signes.
- « Effectivité et Droit de l'Union Européenne : une analyse sociétale », dans A. Bouveresse, D. Ritleng (dir.), *Le Droit de l'Union Européenne à l'aune de l'effectivité*, Bruylant, 2018 (texte issu de la communication au colloque du même nom, Université de Strasbourg, juin 2016, 69 000 signes.
- « Le texte constitutionnel est toujours un contexte », dans *Une Constitution, pour quoi faire ? Entre spécificités nationales et consensus européen*, Paris - Budapest, 2014 (texte issu de la Communication faite au colloque du même nom, Budapest, 2013), 32 000 signes.
- « Du droit et de la désobéissance. Eléments pour un paradigme démocratique », dans Marie-Claire Caloz-Tschopp, *La pensée et l'action dans le pouvoir*, Presses Universitaires de Lausanne - L'harmattan, 2011 (texte issu de la communication au colloque du même nom, Université de Lausanne, 2009), 34 000 signes.
- « Continuité et normes constitutionnelles. la linéarité juridique à l'épreuve des textes et des formes », dans Geneviève Koubi, Guillaume Le Floch, Gilles Guglielmi, *La continuité*, L'Harmattan, 2011, (texte issu de la communication au colloque du même nom, Université de Cergy, 2009), 75 000 signes.
- - « Obéissance(s) et désobéissance(s) légitimes au droit », dans Lauréline Fontaine (dir.), *Droit et légitimité*, Bruylant, coll. « Droit et justice », n° 96, 2011 (texte issu de la communication au colloque du même nom, Université de Caen, 2009), 134 500 signes.
- « Les sources privées du droit social », dans Jean-François Akandji-Kombe (dir.), *Le Conseil d'Etat et le Droit social*, éd. Montchrestien, Paris, coll. « Grands colloques », 2010 (texte issu du colloque du même nom, Conseil d'Etat, 2009), 107 000 signes.

Articles publiés dans des revues

- « La désignation des gardiens de la Constitution : enjeu des régimes politiques contemporains ou faux débat ? », A paraître, *Le Tribonien*, 2022-2023, 100 000 signes.
- « L'imaginaire constitutionnel contre la Fiction du Droit Constitutionnel », *Jurisprudence – Revue Critique*, 2020 (texte issu de la communication au colloque *Dire, écrire et interpréter le droit*, Sciences-Po et Paris 1, 2015), 35 000 signes.
- « Qui a peur d'une juridiction constitutionnelle ? » *Revue Hors Les Murs, revue des anciens de l'ENA*, nov 2018, 11 000 signes.
- « Le Conseil constitutionnel est-il une juridiction sociale ? », avec Alain Supiot, *Revue du Droit social*, sept 2017, 62 000 signes.
- « La violation de la Constitution : autopsie d'un Crime qui n'a jamais été commis », *Revue du Droit Public*, n°6, 2014, 62 000 signes.

Traduction

- « Mémoire collective, gouvernement constitutionnel et différenciation fonctionnelle de la société moderne », traduction en français du texte de Jiri Priban, « Collective memory, constitutional polity and differentiation of modern society » paru initialement dans l'ouvrage dirigé par Luigi Corrias and Lyana Francot, *Temporal Boundaries of*

Law and Politics, Routledge, 2018, pp. 149-169, pour l'ouvrage « Lire les Constitutions », à paraître chez l'Harmattan, coll. Questions contemporaines, 2019.

Quelques écrits et communications divers publiés sur www.ledroitdelafontaine.fr

- « Droit et démocratie au temps du Covid 19 », conférence à Die (Drôme), dans le cadre des rencontres dioises organisées par Christian Le Corvic, 6 novembre 2021, 55 000 signes
- « L'Homme et son droit dans la société contemporaine » (Propos sur quelques caractéristiques sociales et anthropologiques du droit contemporain), 39 000 signes
- « Vérité, politique et démocratie. Petits arrangements », communication à la demi-journée d'étude organisée par Vincent Courronne, La désinformation, motif de censure ? juin 2021, 22 000 signes.
- « Droit et société au prisme de l'explication néolibérale : éléments contemporains », Keynote speech, colloque international et pluridisciplinaire, *Le néolibéralisme anglo-américain des années 1980 : construction, évolution et mondialisation d'un paradigme/modèle au tournant du XX^e siècle*, Université de Tours, mars 2021. Conférence orale, texte en français et en anglais.
- « Quelques éléments de discussion autour de l'état de droit dans l'Europe contemporaine » (un bilan de l'articulation instrumentale originelle entre l'état de droit et la constitution), communication au colloque *Les démocraties illibérales en Europe*, Assemblée Nationale, 13 sept 2018, 45 000 signes.
- « Les évolutions du genre constitutionnel : premiers éléments d'une radiographie engagée » (une comparaison entre l'écriture politique des utopies et l'écriture des constitutions), 77 000 signes.
- « En dire plus, comme juriste, sur le phénomène constitutionnel, ou, comment mettre des cordes à une guitare » (Propos sur la valeur heuristique des approches non juridiques des constitutions), communication à la Journée nationale de l'Association Française de Droit Constitutionnel, *Le dialogue entre le droit constitutionnel et les autres sciences. Quel intérêt ? Quelle finalité ?* Paris, 27 janvier 2016, 34 800 signes.
- « Analyser le droit : une question sociale ? », conférence prononcée à l'invitation de l'UMR DICE (Droit International Comparé et Européen), Aix en Provence, mars 2017, vidéo publiée sur le site de l'UMR, 45 500 signes
- « Analyser le droit : pour quoi faire ? Quelques réflexions autour de 2 contributions et de l'actualité de droit du travail », 22 000 signes